

LE BATISSEUR

ORGANE MENSUEL DES SYNDICATS DE LA CONSTRUCTION, BOIS, AMEUBLEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ■ 44



Prix 0,30 € - ISSN. 1268-1652
N° CPPAP 1019 S 07153

ÉDITO

Directeur de la publication : Albert LABARRE

Élections TPE 2016 du 28 Novembre au 12 décembre 2016

TOUS CONCERNÉS PARLONS EN !

Pour la deuxième fois, les salariés de l'artisanat et des petites entreprises ayant moins de 11 salariés voteront fin 2016.

TOUS CONCERNÉS, les salariés de petites entreprises, les apprentis, en votant, choisiront un syndicat et fixeront la représentativité de chaque organisation syndicale dans chaque profession. Faisons en sorte que ce soit pour la CGT.

TOUS CONCERNÉS, nous connaissons tous dans notre entourage des personnes travaillant dans l'artisanat, le commerce, assistantes maternelles, services à la personne, etc. Parlons-en autour de nous. Avec la CGT, ce sont des victoires aux prud'hommes pour les salariés. Avec la CGT, structurés en une force que l'on respecte, qui ne subit pas mais qui obtient de nouveaux droits : les travailleurs sont gagnants.

LES DATES

- **1^{er} septembre 2016 (au plus tard)**
Envoi de documents d'information au salarié, l'informant de son inscription. Cette inscription est automatique.
- **Novembre 2016**
Envoi des documents électoraux aux salariés inscrits sur les listes.
- **Du 28 novembre au 12 décembre 2016**
Déroulement du scrutin par internet
- **Jusqu'au 16 décembre 2016**
Réception des votes par correspondance.
- **Du 19 au 22 décembre 2016**
Dépouillement national.
- **22 décembre 2016**
Publication des résultats.



LE BATISSEUR

1, place de la Gare de l'État
Case postale n°1
44276 NANTES Cedex 2

Déposé le 22 septembre 2016



AG USCBA 44
Vendredi 7 octobre 2016
à 8 h 30
La Genestrie
au GÂVRE

suite Editio

LES ENJEUX : ÊTRE REPRÉSENTÉ-E

Cette élection va donner la représentativité des organisations syndicales dans les TPE. Ces résultats donneront une photographie de la force des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords dans les branches (conventions collectives) et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires...

Lors des dernières élections en 2012, la CGT a été placée très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimé-e-s malgré les innombrables obstacles.

TOUS CONCERNÉS, par l'argumentaire de la CGT à défendre et faire connaître le vrai statut du salarié et le droit à une sécurité sociale professionnelle avec l'ensemble de droits opposables et transférables d'un employeur à l'autre :

- Droit à un **emploi correctement rémunéré**.
- Droit à un **véritable déroulement de carrière** avec la création de passerelles vers le milieu associatif ou les services publics
- **Maintien des droits pour le calcul de la retraite** pendant les périodes chômées
- Droit à la **représentation et à l'activité syndicale**

Parce que l'entreprise, le travail, la richesse, ce sont les salariés. Pour respecter l'équilibre travail/qualité de vie au travail.

Georges MOSSET

 la CGT **1^{re}** organisation syndicale avec **29,54%**

Paritaire Pays de la Loire des Indemnités 2016 Repas - Transport - Trajet du Bâtiment

Les patrons ont enfin daigné faire un effort sur leur proposition pour l'indemnité de repas qui passe de 8,74 € à 9,05 €, ce qui n'est toujours pas assez pour manger correctement. Nous demandons 15 €. Pour les indemnités de transport et de trajet une poignée de centimes, c'est pourquoi nous n'avons pas signé cet accord.

INDEMNITÉ REPAS 8,74 € au 01/10/2012

INDEMNITÉ REPAS 9,05 € au 01/10/2016

INDEMNITÉ de FRAIS de TRANSPORT au 01/10/2012

Z. 1 A	Z. 1 B	Z. 2	Z.3	Z.4	Z.5	Z.6	Z.7
0,74 €	0,95 €	3,69 €	6,98 €	10,68 €	15,90 €	17,04 €	20,62 €

INDEMNITÉ de FRAIS de TRANSPORT au 01/10/2016

0,75 €	0,96 €	3,73 €	7,05 €	10,79 €	16,06 €	17,21 €	20,83 €
--------	--------	--------	--------	---------	---------	---------	---------

INDEMNITÉ de TRAJET au 01/10/2012

Z. 1 A	Z. 1 B	Z. 2	Z.3	Z.4	Z.5	Z.6	Z.7
0,47 €	0,65 €	1,85 €	3,98 €	4,98 €	5,96 €	6,70 €	7,97 €

INDEMNITÉ de TRAJET au 01/10/2016

0,48 €	0,67 €	1,88 €	4,04 €	5,06 €	6,05 €	6,80 €	8,09 €
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

SALAIRES MINIMAUX DES OUVRIERS au 1^{er} avril 2016

Catégorie Professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel minimal pour 35h . hebdo., soit 151,67 h mensuelles	Taux horaire minimal pour 35 h hebdomadaires
Niveau 1			
Ouvriers d'exécution			
Position 1	150	1466,62	9,67
Position 2	170	1493,95	9,85
Niveau 2 - Ouvriers professionnels			
	185	1563,72	10,31
Niveau 3 Comp. professionnels			
Position 1	210	1751,79	11,55
Position 2	230	1903,46	12,55
Niveau 4 Maîtres Ouvriers ou Chefs d'Equipes			
Position 1	250	2055,13	13,55
Position 2	270	2206,80	14,55

APPOINTEMENTS MINIMAUX ETAM au 1^{er} avril 2016

Niveaux	Salaire minimal mensuel , horaire 35 h hebdomadaires ou en moyenne sur l'année 151,67 h mensuelles
A	1476,46
B	1610,69
C	1739,45
D	1890,06
E	2036,29
F	2258,91
G	2516,43
H	2852,53

INDEMNITÉ de Maître d'Apprentissage Confirmé : 235 € par stagiaire, par an, pour 2016

PÉNIBILITÉ

POINTS ACQUIS EN 2015

Les salariés concernés ont reçu au cours de l'été un courrier précisant le nombre de points acquis au titre de 2015.

Pour les renseignements, le numéro à contacter est le 3682.

OUVREZ L'OEIL

Vous avez désormais tous reçu vos feuilles d'impôts sur le revenu 2015, celui que vous avez déclaré en avril 2016.

Veuillez alors regarder si le montant de votre cotisation syndicale a bien été prise en compte. Sinon, merci de nous adresser en urgence la **photocopie de votre avis recto-verso**.

Nous interviendrons afin de rétablir la situation puisque c'est un crédit d'impôts.

CHÔMAGE INTERMITTENTS DU SPECTACLE

A compter du 01/08/2016 application des nouvelles modalités d'indemnisation des intermittents du spectacle.

Les conditions sont détaillées dans la circulaire UNEDIC 2016-25 du 21 juillet 2016.

ARPE - AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI

CONCERNE LES JEUNES DI- PLÔMÉS EN 2016 ÂGÉS DE MOINS DE 28 ANS

Il s'agit d'une aide financière, versée pendant 4 mois maximum, pour accompagner la recherche d'un premier emploi. La demande doit être déposée dans les 4 mois qui suivent la publication des résultats de votre examen.

L'aide est attribuée par le ministère chargé de l'éducation nationale ou le ministère chargé de l'enseignement agricole. Les conditions et pièces à fournir sont sur www.etudiant.gour.fr/arpe.

NOS RÉUNIONS

OCTOBRE

Toujours à 14 h 30

Mardi 04 > CLISSON

Maison des associations

Merc. 05 > LEGÉ

Salle des Visitandines

Jeudi 06 > MESQUER

Salle de la Gambade
à la Mairie

Vend. 07 > LA BAULE

Salle municipale
ancienne école publique
face à la Mairie annexe de
La Baule Escoublac

Mardi 11 > LA CHAPELLE-SUR- ERDRE

Salle municipale
de la Roussière
place Dominique Savelli

Merc. 12 > ST-JULIEN DE CONCELLES

Salle municipale
Abbé Saulnier à la Mairie

Vend. 14 > CHÂTEAUBRIANT

Maison des yndicats CGT
Place des Terrasses

Merc. 19 > SEVERAC

Salle municipale
au centre sportif
René Cassin

Jeudi 20 > LE PELLERIN

Salle municipale
au centre sportif
René Cassin

Lundi 24 > BLAIN

Salle municipale
Henri Dunand

Mardi 25 > SAVENAY

Salle municipale
au complexe sportif
rue des Mésanges

Jeudi 27 > COUËRON

Salle municipale
la Fraternité face à l'église

Vend. 28 > PORNIC

Salle municipale
maison des associations
4 rue de Lorraine



UNE GRANDE FIGURE DE LA CGT ET DU SYNDICALISME A DISPARU

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous

avons appris le samedi 13 août 2016 le décès de Georges SÉGUY à 89 ans, Secrétaire Général de la CGT de 1967 à 1982. Il a été un des fondateurs de l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT qu'il présida de 1982 à 2002.

Infatigable porteur de valeurs humaines et de droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Très tôt dans sa jeunesse, il s'engagera dans la résistance lors de la seconde guerre mondiale.

Encore aujourd'hui, il était très attentif et au fait de l'actualité dans un monde où le capitalisme n'a plus de limites, faisant progresser la précarité et les inégalités de façon incessante.

Il disait en 2013 **"il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager"**.

Cette formule trouve encore tout son sens avec la loi Travail et tous les choix politiques qui ne répondent pas aux revendications premières des salariés.

La loi Travail est promulguée en pleine période estivale sans jamais avoir été votée !!!



François Hollande ayant eu recours à 3 reprises au 49.3 !!!

« Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire »

François Hollande

LA FÊTE DES RETRAITÉS

Un moment très convivial, plein de souvenirs des rencontres antérieures et des succès de nos luttes unitaires.

C'est toujours un bon moment pour se retrouver. Nos syndiqués nous apportent un réel soutien.

Faisons revivre ces luttes pour défendre notre retraite.



SOCIÉTÉS D'ASSURANCES FAMILIALES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR VOTRE EPARGNE ET VOS ASSURANCES : AYEZ LE RÉFLEXE "BTP" !

Les contrats des SAF BTP ont été créés à la demande des partenaires sociaux du BTP, dans votre intérêt !

PRO BTP
à NANTES
20, rue des Renardières
Tél. 02 40 38 15 15

Renseignez-vous :



PRO BTP
à ST-NAZAIRE
61, rue de la Paix
Tél. 02 40 22 48 02